SEPA

Espace unique de paiement en euros

Informations générales

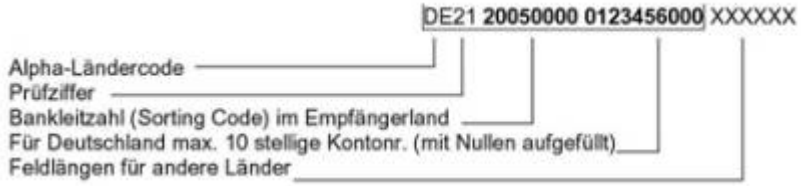
Le 1er février 2014, les anciennes procédures nationales pour les virements et les prélèvements ont été remplacées en Allemagne par de nouvelles méthodes uniformisées sur un territoire européen plus vaste.
Depuis le 1er février 2014, les banques et les caisses d'épargne n'acceptent que les remises de prélèvements au nouveau format SEPA.

Cela a changé dans le trafic européen des paiements :

IBAN et BIC remplacent le numéro de compte et le code bancaire

Les numéros de compte et les codes bancaires allemands ont été remplacés par le numéro de compte international (IBAN - International Banking Number). Bank Account Number) et le code bancaire (BIC - Business Identifier Code) ont été remplacés.

L'IBAN est un code qui comporte 22 chiffres en Allemagne. Il est structuré comme suit :



Le BIC a été progressivement supprimé

Le BIC à huit ou onze chiffres n'est désormais plus nécessaire en règle générale. Progressivement, il a pu être supprimé dans le trafic des paiements national et européen :

- à partir du 1er février 2014 dans le trafic national des paiements
- à partir du 1er février 2016 également dans le trafic européen des paiements

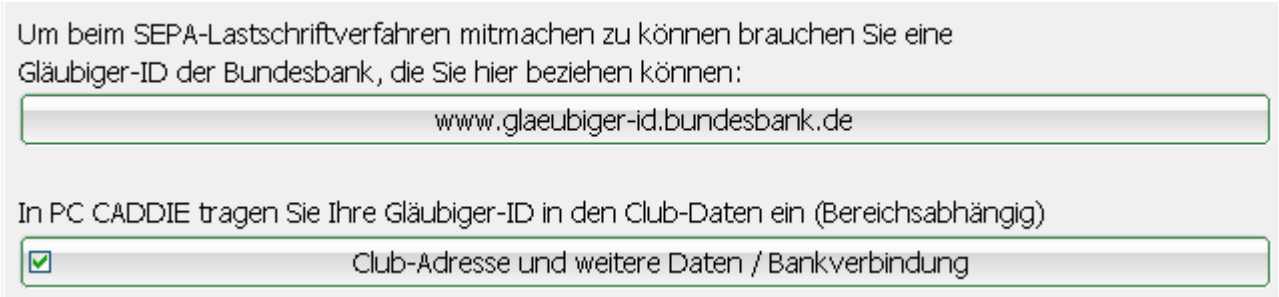
Cette procédure est appelée *IBAN-only*.

Vous trouverez également des informations détaillées sur ce thème sur http://de.wikipedia.org/wiki/Einheitlicher_Euro-Zahlungsverkehrsraum.

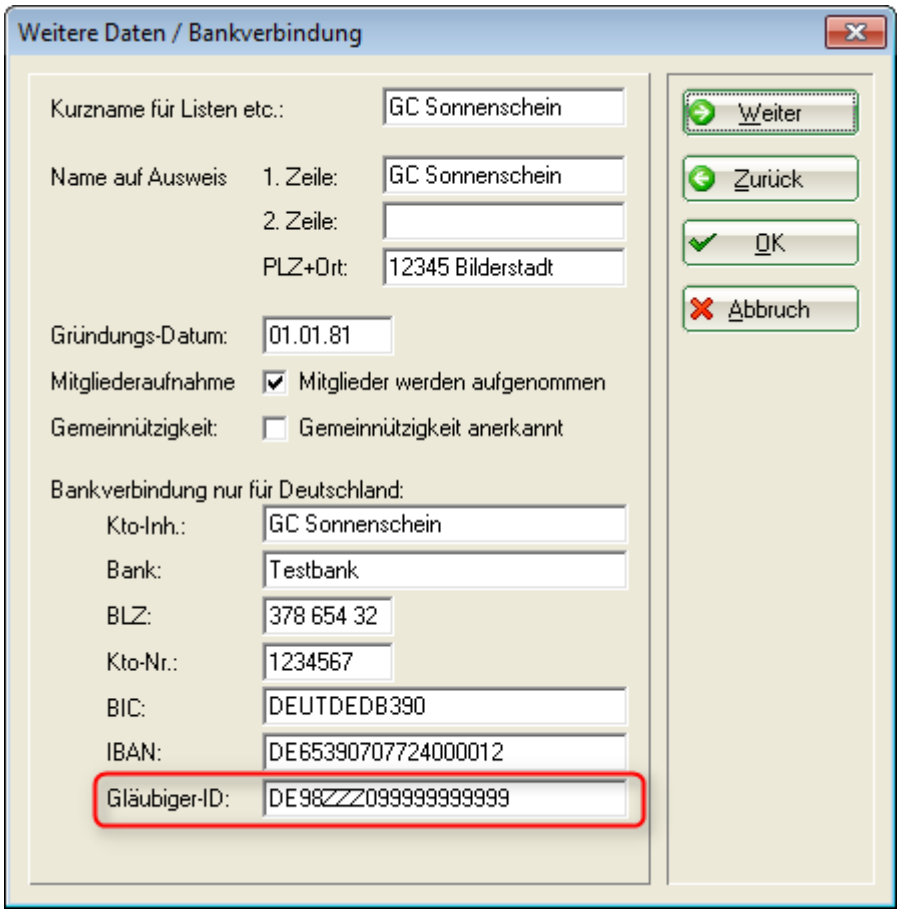
Nous aimerions maintenant vous donner une liste de contrôle sur la manière de créer les prélèvements dans le SEPA avec PC CADDIE.

Demander un numéro d'identification des créanciers

Le „numéro d'identification du créancier“ est demandé une seule fois. Vous trouverez un bouton correspondant dans notre dialogue SEPA. //(Chiffres d'affaires / Clôture annuelle / Conversion SEPA) //



Dans PC CADDIE, inscrivez-les dans le champ prévu à cet effet avec vos coordonnées bancaires. //(Paramétrage / Paramétrage du programme / Adresse du club, Coordonnées bancaires) //



Vous pouvez également enregistrer ici vos propres numéros BIC et IBAN. Celui-ci remplace automatiquement l'ancien code bancaire et le numéro de compte dans les modèles de vos factures, s'il n'est pas enregistré comme texte libre dans le document.

Dans les **différents domaines de comptes** il est également possible de **différents numéros d'identification des créanciers** et BIC/IBAN peuvent être enregistrés !

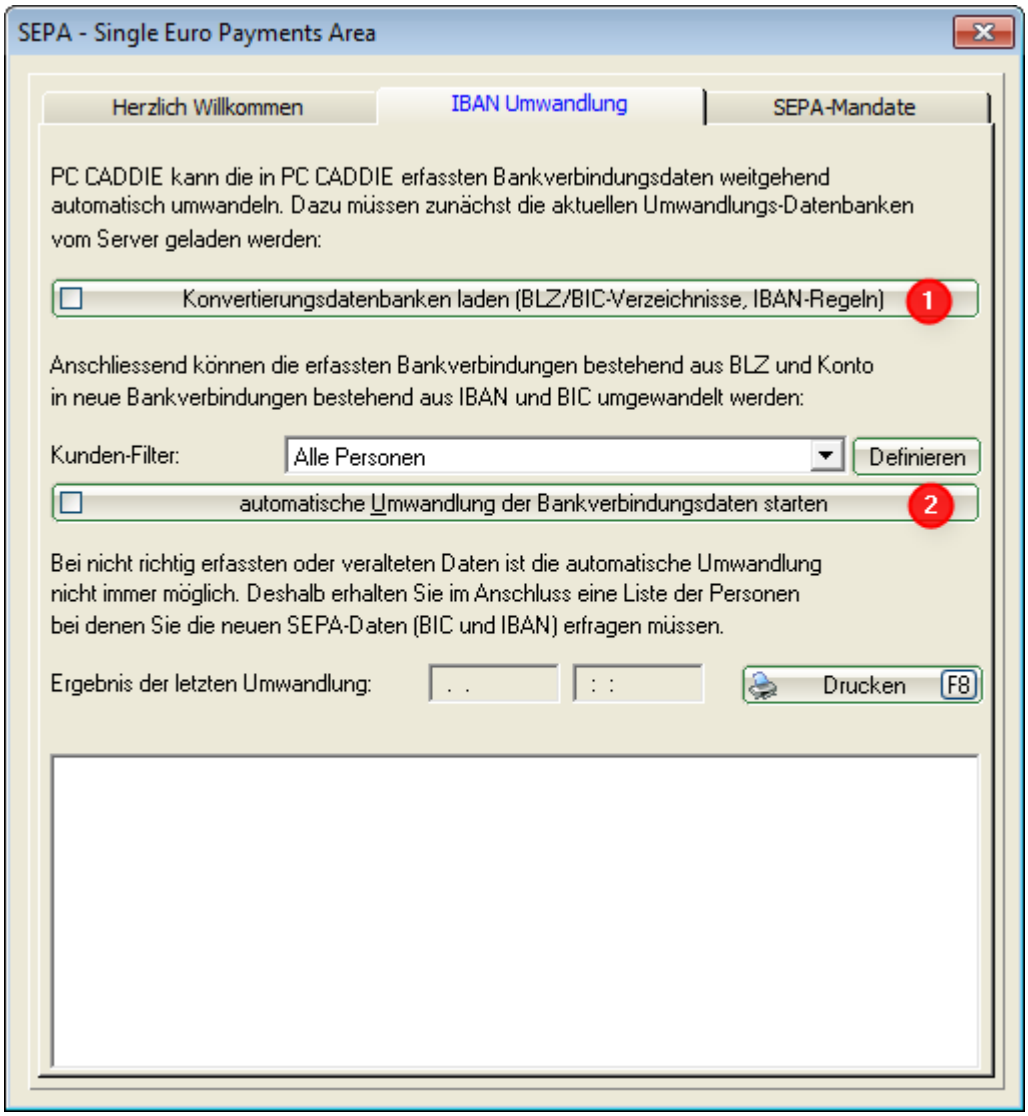
Conclure une convention d'encaissement SEPA avec votre banque

Pour participer au prélèvement SEPA de base, vous devez conclure une convention correspondante avec votre banque. Vous obtiendrez de plus amples informations auprès de votre conseiller bancaire.

Conversion des coordonnées bancaires des clients

Conversion des anciennes coordonnées bancaires des clients du numéro de compte et du code bancaire en BIC et IBAN

Pour convertir les anciennes coordonnées bancaires existantes dans PC CADDIE, vous disposez d'un assistant dans PC CADDIE qui vous facilite le travail. Vous le trouverez sous le deuxième onglet de la boîte de dialogue SEPA (Chiffres d'affaires / Clôture annuelle / Conversion SEPA).



1. Tout d'abord, veuillez charger les données de conversion nécessaires.
2. Maintenant, les données de coordonnées bancaires peuvent être converties.

Veuillez noter que les données qui ne sont pas saisies correctement ou qui sont obsolètes ne peuvent pas être converties automatiquement. Vous recevez ici un protocole d'erreur avec les enregistrements de données correspondants. Ceux-ci doivent alors être soit demandés directement au client, soit recherchés sur Internet à l'aide de calculateurs IBAN (par exemple sur le site de la

banque du client concerné), puis saisis manuellement dans PC CADDIE.

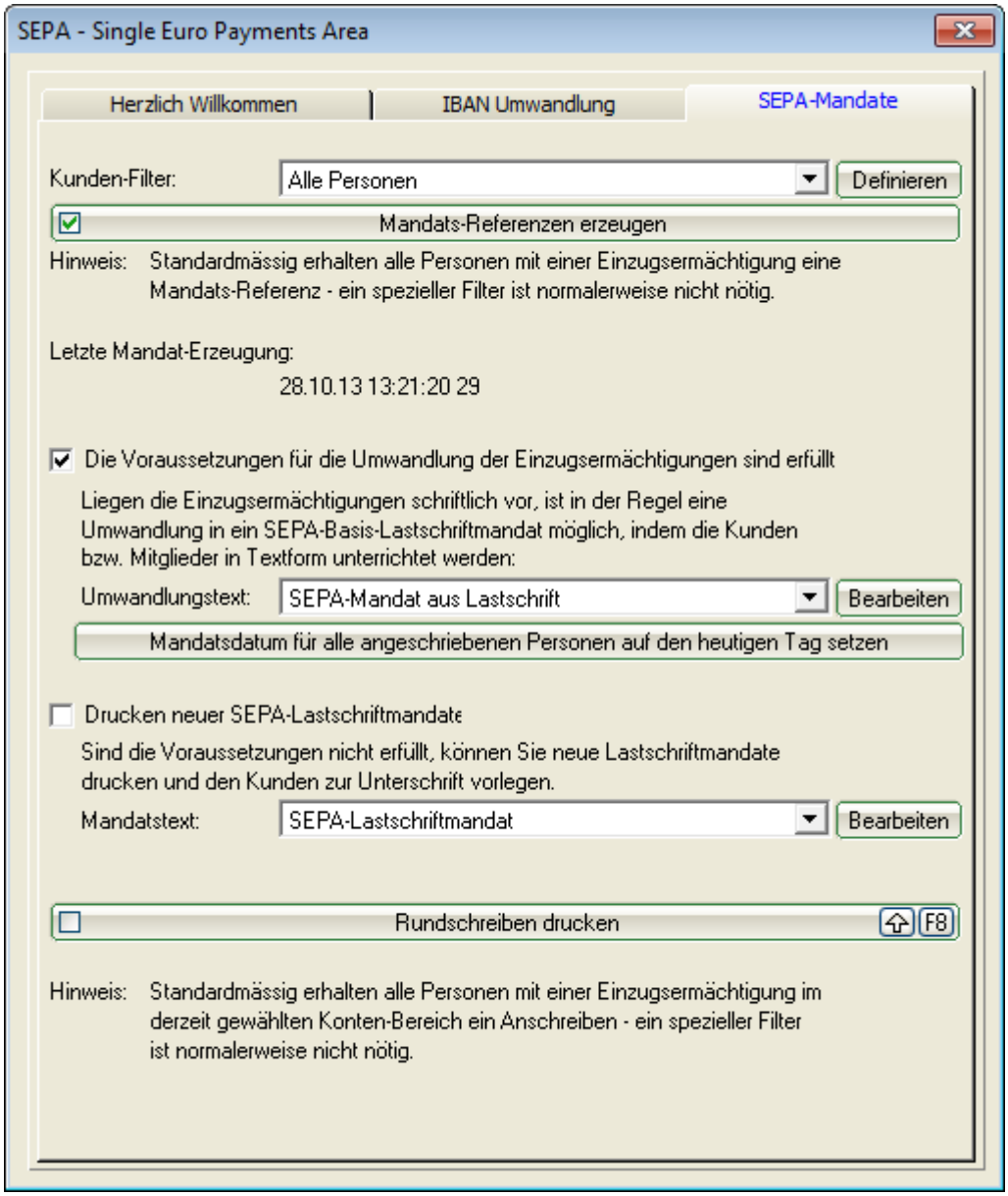
Veuillez noter en outre que nous ne pouvons pas garantir l'exactitude des données converties. Pour déterminer le BIC et l'IBAN, nous utilisons les informations librement disponibles à cet effet. Certains établissements de crédit ne communiquent pas ces informations ou ne les communiquent pas entièrement, de sorte que des IBAN erronés peuvent en principe être calculés lors de la détermination automatisée. Cette possibilité d'erreur théorique est une caractéristique de la routine de conversion et ne constitue expressément pas un défaut.

Il est donc très important que vous communiquiez à tous vos clients les IBAN et BIC déterminés et que vous leur demandiez de les vérifier. Habituellement, cela se fait en communiquant la conversion des autorisations de prélèvement existantes en mandats SEPA.

Référence du mandat

La référence de mandat est une caractéristique d'un mandat attribuée individuellement par le créancier. Elle sert, en combinaison avec le numéro d'identification du créancier (sans l'identification du domaine d'activité contenue dans ce numéro), à identifier de manière univoque le mandat sur lequel repose le prélèvement. PC CADDIE génère pour vous la référence du mandat de vos clients.

Dans un premier temps, il faut la créer une fois pour toutes pour tous les clients existants disposant d'un mandat de prélèvement. PC CADDIE s'en charge pour vous dans l'assistant SEPA.



La référence du mandat se compose dans PC CADDIE de *numéro de club.numéro de membre.date* se compose de

S'il est nécessaire de créer une nouvelle référence de mandat en raison d'un retour de courrier, vous pouvez la saisir sous l'onglet „Référence de mandat“. ***Banque*** dans les données de base des personnes.

Si les coordonnées bancaires d'un membre changent, il est également nécessaire de créer une nouvelle référence de mandat. Vous pouvez le faire dans l'onglet ***Banque*** dans les données de base des personnes.



Information aux clients SEPA

Les prélèvements SEPA, contrairement aux anciens prélèvements par autorisation de prélèvement, ont une échéance fixe qui doit être communiquée au débiteur au moins 14 jours à l'avance. Cela peut se faire une seule fois en indiquant le montant et la périodicité ou avec la facture de cotisation.

Pour le SEPA, veuillez tenir compte des délais minimaux de remise suivants :

Premier prélèvement - 5 jours avant l'échéance Prélèvement suivant - 2 jours avant l'échéance

Transformation de l'autorisation de prélèvement en mandat de prélèvement SEPA

Information des membres/clients sur la conversion de l'autorisation de prélèvement existante en mandat SEPA

Chaque membre doit être informé par écrit des conditions générales modifiées du prélèvement de la cotisation. Les points suivants doivent être communiqués dans cette lettre :

- Le premier prélèvement SEPA de base aura lieu le jj.mm.aa.
- Numéro d'identification du créancier
- Référence du mandat
- Communication des échéances régulières des prélèvements SEPA de base
- Communication des échéances des prélèvements SEPA de base supplémentaires

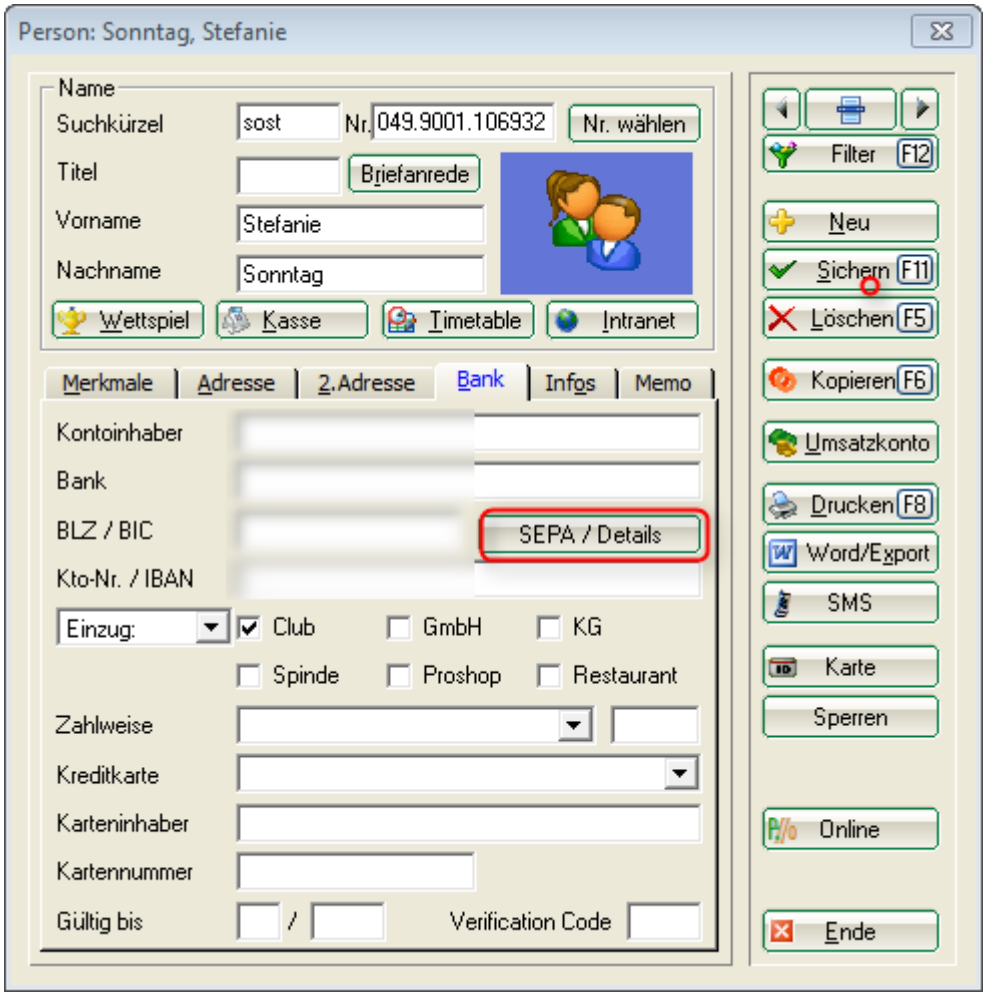
Nous avons préparé pour vous dans PC CADDIE une lettre avec les lignes de commande correspondantes. Vous pouvez bien sûr adapter cette lettre personnellement selon vos souhaits.

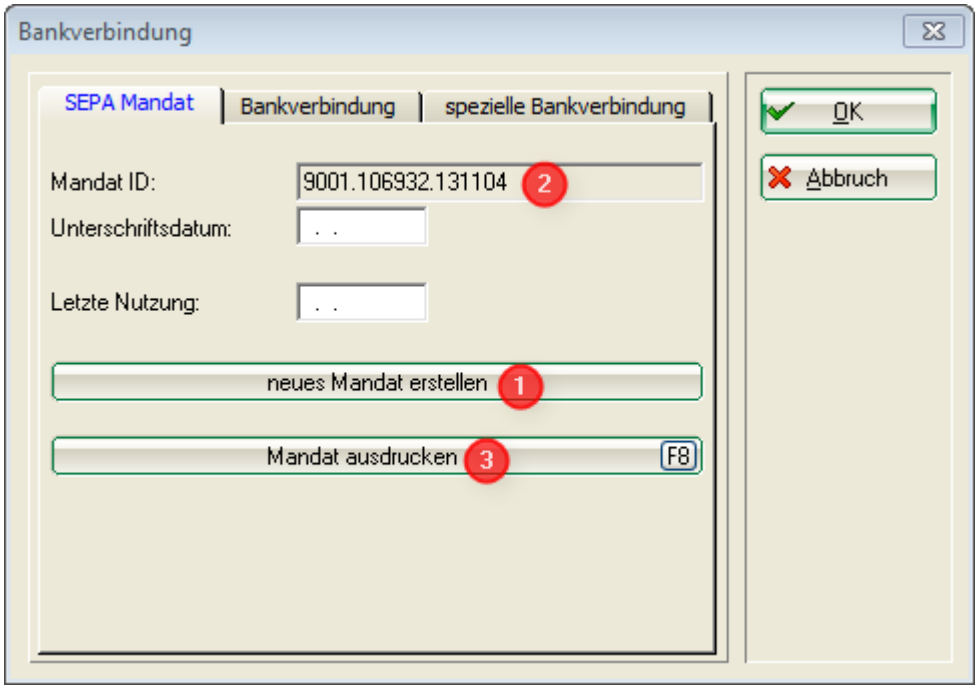
En outre, vous avez la possibilité d'envoyer cette lettre d'information par e-mail à vos clients. (description à venir)

Mandat de prélèvement SEPA

Obtention d'un mandat SEPA pour les **nouveaux membres**

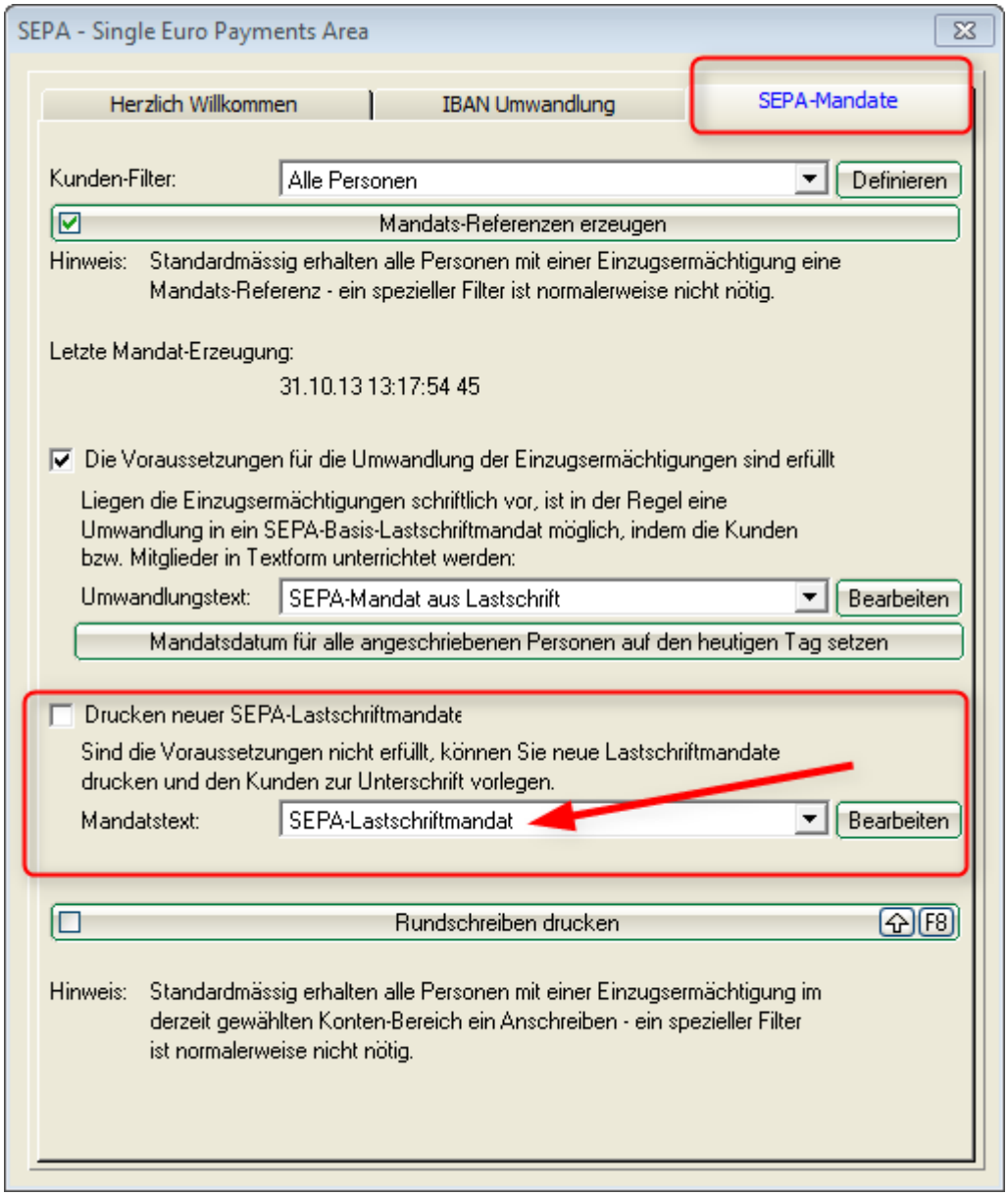
Acceptez le membre comme d'habitude avec des données bancaires et sélectionnez ensuite dans les données personnelles dans l'onglet ***Banque*** le bouton ***DÉTAILS SEPA***





Dès que vous cliquez sur **1** le point se remplit **2** et vous pouvez cliquer sur le point **3** imprimer le document. L'impression se fait avec la mise en page définie sous „Chiffres d'affaires/Clôture annuelle/Conversion SEPA“ dans l'onglet „MANDATS SEPA“ :

Mandat Sepa nouveau membre



Veuillez tenir compte de l'obligation de conservation des mandats SEPA. A cet égard, il est certainement plus facile de gérer vos documents dans notre CRM\DMS (Customer Relationship Management\ Document Management System).

La conversion SEPA dans la pratique

un ou plusieurs domaines de comptes avec prélèvement automatique

Lors de la conversion automatique des données de coordonnées bancaires (BIC et IBAN), TOUTES LES DONNÉES BANCAIRES sont converties dans tous les comptes. toutes les plages de comptes (y compris les coordonnées bancaires spéciales) sont converties simultanément, quelle que soit la plage de comptes dans laquelle vous commencez.

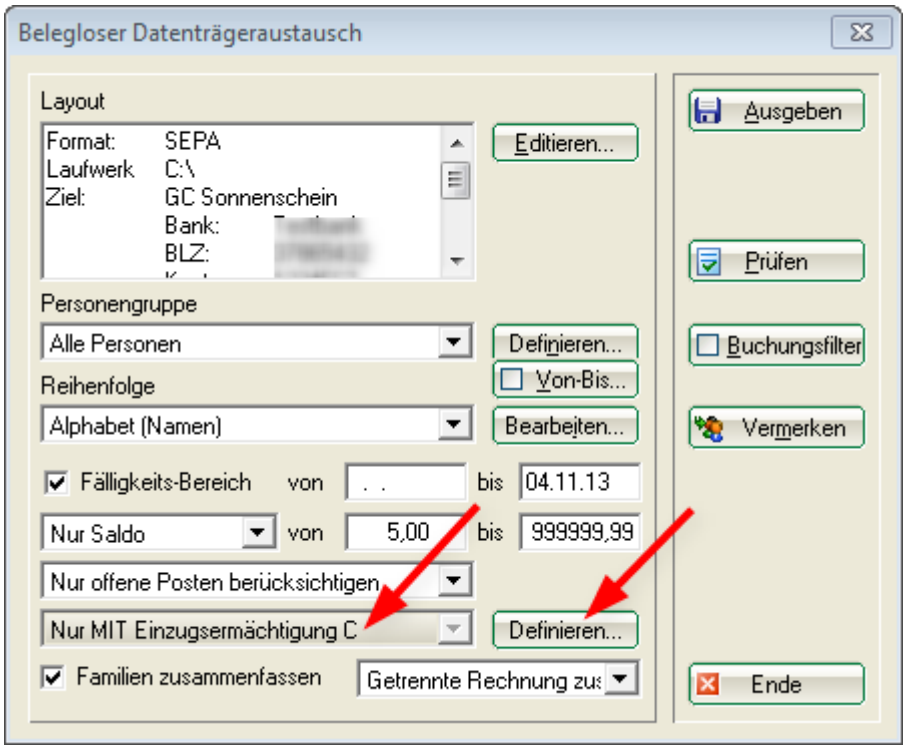
Le numéro d'identification du créancier et les propres BIC et IBAN doivent impérativement être saisis pour chaque domaine de comptes avec autorisation de prélèvement. doivent être saisis. Accédez comme d'habitude au domaine comptable souhaité, par exemple GMBH, et saisissez les données sous

Paramètres-Paramètres du programme-Adresse du club/Coordonnées bancaires ou démarrez sous ***Chiffres d'affaires-Clôture annuelle-Sepa-Conversion*** l'assistant et accédez ici à „Bienvenue“. dans ***Adresse du club / coordonnées bancaires***

De même, les circulaires sont imprimées séparément pour CHAQUE domaine de comptes avec autorisation de prélèvement. L'expéditeur est inséré dans le layout proposé par PC CADDIE à partir de „Adresse du club/Relation bancaire“ de la plage de comptes sélectionnée. Si le filtre „TOUTES LES PERSONNES“ est paramétré, TOUTES les personnes pour lesquelles ce qui suit s'applique seront imprimées :

- Cocher la case correspondante à l'autorisation de prélèvement, qui est activée dans le domaine de comptes sélectionné sous ***Transactions-Interface de paiement*** est sélectionnée pour le prélèvement au moment de l'impression, par ex. „K“ pour KG ou „C“ pour CLUB.

Exemple pour CLUB :

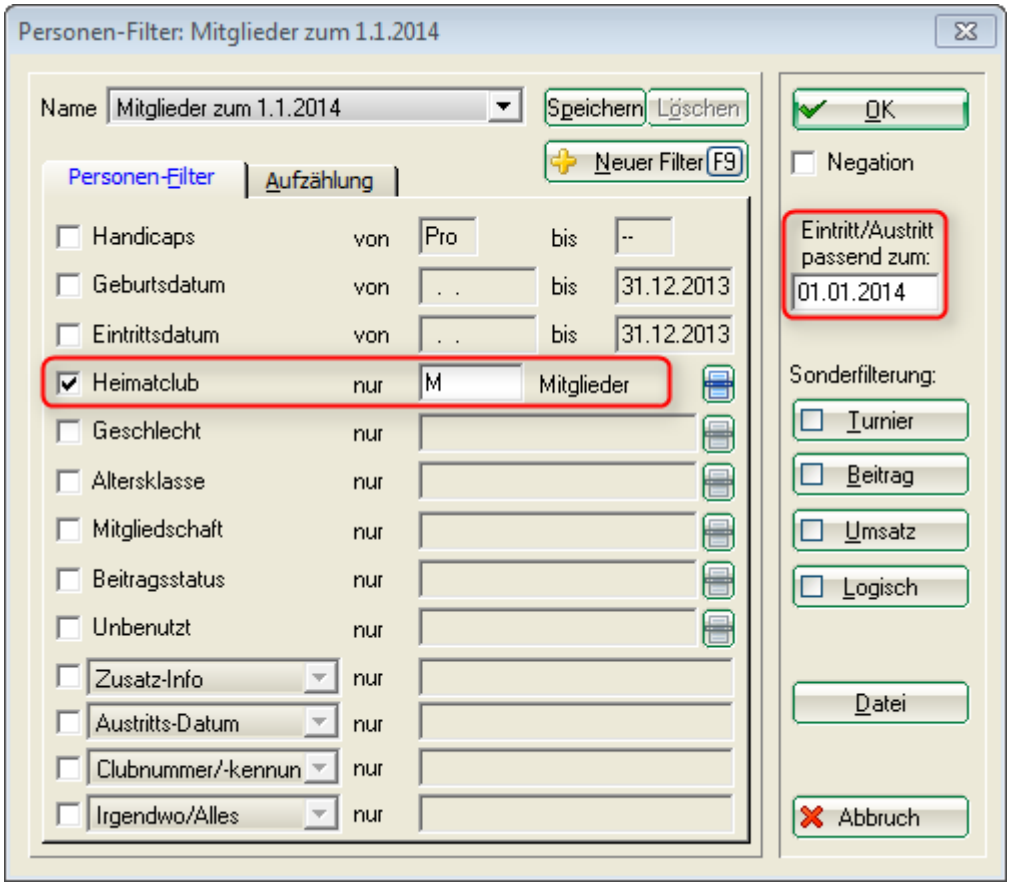


filtre spécial pour les personnes pour l'impression des circulaires

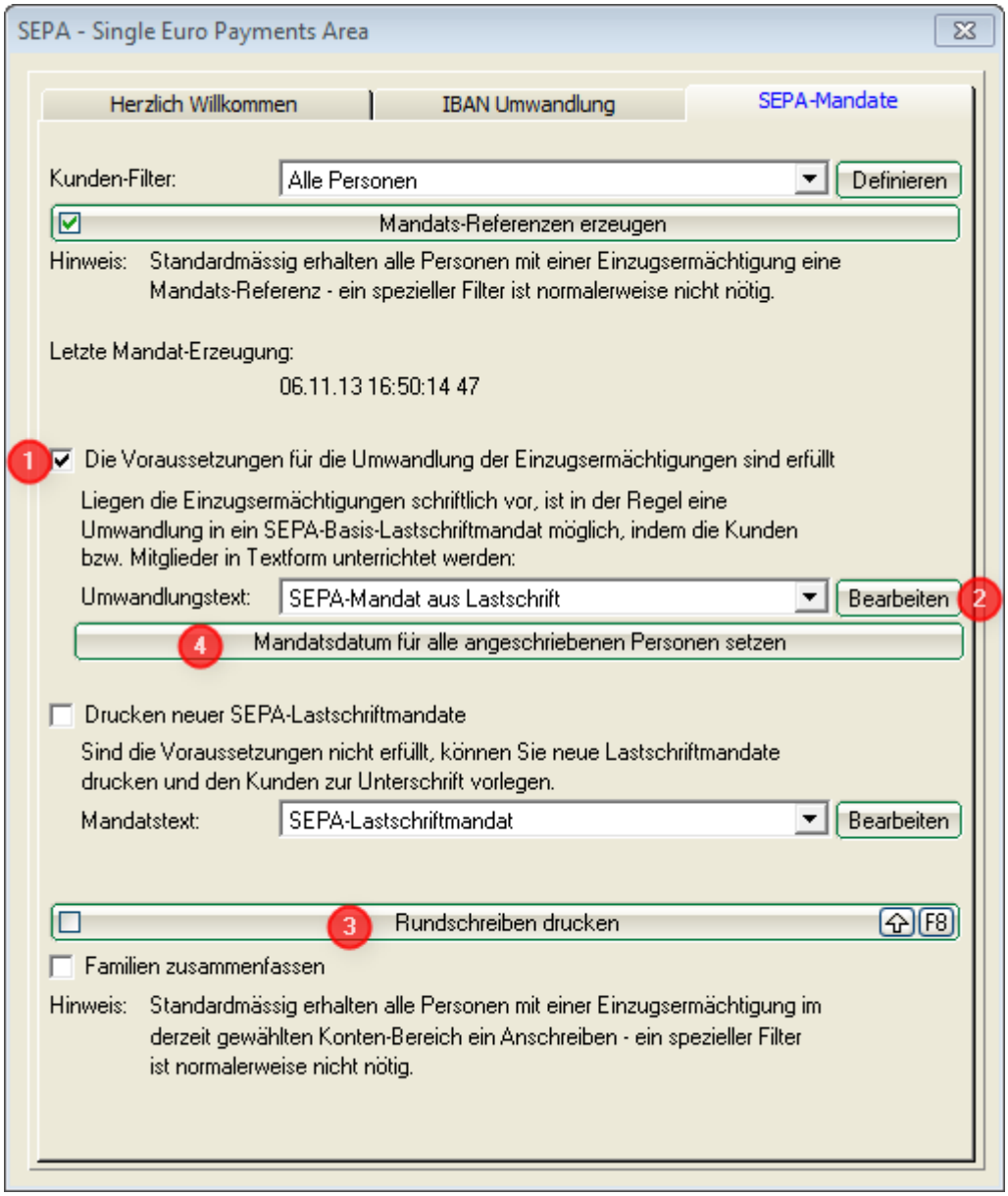
Lors de la conversion du BIC et de l'IBAN, il est judicieux d'utiliser le filtre TOUTES LES PERSONNES afin de convertir en toute sécurité toutes les données bancaires.

Pour l'impression des circulaires, il peut éventuellement aussi être judicieux de n'écrire qu'à „TOUS LES MEMBRES qui sont encore membres au 1.1.2014“. Réfléchissez bien si vous n'avez pas un seul cas avec domiciliation qui ne soit pas membre (exemple : 1 seul vestiaire loué avec domiciliation mais pas membre). Seulement si vous n'avez pas de cas particulier ou similaire, vous devriez utiliser ce filtre. N'oubliez pas non plus que les personnes qui quittent l'association et qui la rejoignent éventuellement n'ont pas reçu de lettre.

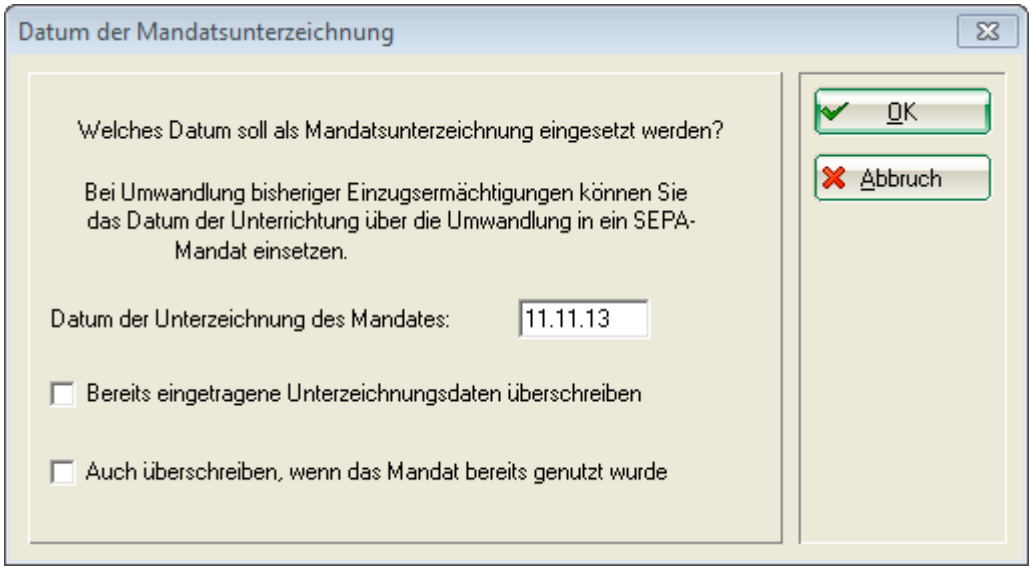
Exemple de filtre de personnes „Membres au 1.1.2014“.



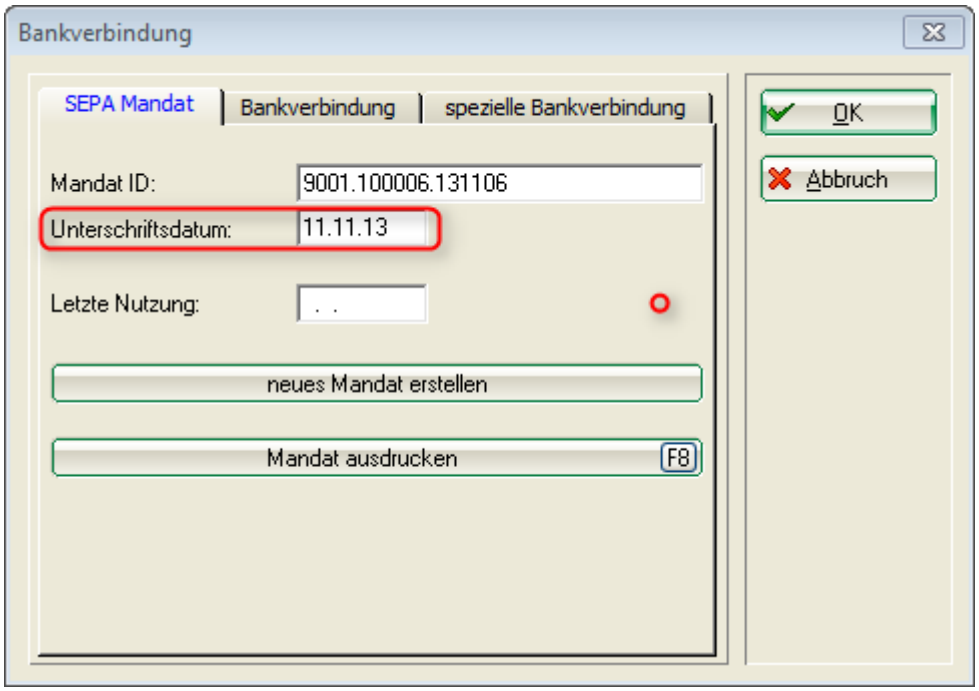
Définir la date du mandat



Si vous avez choisi le point 1 et que vous avez imprimé la circulaire au point 4 avec la mise en page du point 2, vous devriez impérativement indiquer également ***Définir la date du mandat pour toutes les personnes contactées*** (tous ceux du filtre de personnes défini ci-dessus !). Il vous sera alors demandé de choisir la date souhaitée :



Vous trouverez ensuite à nouveau cette date pour chaque personne dans l'onglet BANQUE sous DÉTAILS SEPA :



Il est important que la date de signature soit remplie. C'est la condition pour que des fichiers de prélèvement SEPA puissent être créés. puissent être établis.

Pour les mandats de prélèvement imprimés individuellement, le champ Date de signature doit être rempli manuellement après l'octroi de la signature par votre client.